

### A retenir

#### COLZA

**Méligèthe** : présence fréquente, mais en nombre le plus souvent limité. Maintenez la surveillance seulement des parcelles les plus tardives jusqu'à l'ouverture des premières fleurs.

**Charançon de la tige du colza** : Fin de la période de risque.

## COLZA

12 parcelles ont fait l'objet d'au moins une observation au cours des sept derniers jours.

#### • Stade phénologique et état de la culture

Au cours de la dernière semaine, l'évolution des stades a été particulièrement rapide à la faveur de conditions douces. Les 1ères fleurs sont ouvertes sur 2/3 des parcelles. Les parcelles les plus tardives sont au stade D2. Les parcelles les plus précoces, très minoritaires, sont au stade F1 (la moitié des plantes fleuries).

#### • Méligèthes

Les captures dans les cuvettes se poursuivent sur la quasi-totalité des parcelles du réseau. Mais, au travers des observations directes sur plantes, le seuil de nuisibilité n'a été atteint que dans 2 parcelles sur les 12 observées au cours de la dernière semaine.

**Période de risque** : du stade D1 (boutons floraux accolés) au stade E (boutons séparés) en absence de fleurs.

**Seuil de nuisibilité** : un seuil unique n'est pas suffisant, il doit être modulé selon l'état sanitaire de la plante, le stade, le contexte pédoclimatique, le nombre de méligèthes et les capacités de compensation de la culture. Compte tenu de tous ces éléments, le seuil de nuisibilité peut varier du simple au triple entre les situations les plus à risque et celles qui présentent les plus grandes capacités de compensation : voir le tableau suivant.

### Seuil de nuisibilité contre les méligèthes :

	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
Colza sain et vigoureux	2 méligèthes par plante	4 à 6 méligèthes par plante
Colza handicapé et peu vigoureux	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

**Attention** : le comptage se fait sur une moyenne de plantes consécutives (4 fois 5 plantes par exemple). Elle doit donc se faire sur des plantes **avec ET sans** méligèthes.

**Évaluation du risque** : les conditions climatiques actuelles sont favorables à l'activité des méligèthes. Mais le risque persiste uniquement sur les parcelles les plus tardives qui sont actuellement entre les stades D1 et E **sans fleurs ouvertes**. Sur ces parcelles, le seuil de nuisibilité est très rarement dépassé.

Surveillez très régulièrement vos parcelles. Les observations sont à réaliser l'après-midi, période d'activité des insectes.

L'analyse de risque vis-à-vis des méligèthes se fait uniquement à partir de l'observation directe des plantes.

Vous pourrez accéder à la note d'information Méligèthes 2010 du Groupe AFPP Méligèthes avec le lien suivant :

[http://www.cetiom.fr/fileadmin/cetiom/Cultures/Colza/insectes\\_limaces/meligethe\\_note\\_2010.pdf](http://www.cetiom.fr/fileadmin/cetiom/Cultures/Colza/insectes_limaces/meligethe_note_2010.pdf)

#### • Charançon de la tige du colza

L'activité de ce ravageur est en nette baisse sur l'ensemble des parcelles du réseau de surveillance.

**Évaluation du risque** : Les parcelles ont ou vont rapidement atteindre le stade de début floraison (F1). Passé le stade E (50 % de plantes avec les boutons séparés), la période à risque vis-à-vis du charançon de la tige du colza est terminée.

#### • Puceron cendré

Aucune colonie observée sur le réseau.

#### • Maladies

Aucune maladie observée sur le réseau.

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé pour la partie **Colza** par l'animateur filière oléagineux du CETIOM et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, Arterris, Chambres d'Agriculture d'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn, Cepaso, Cetiom, Comptoir Durand, Coopérative de Blé de Salvagnac, Euralis, Inra, Qualisol, Silos Vicois, Terres de Gascogne, Vivadour, et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.